



DÉPARTEMENT  
DU VAR

ARRONDISSEMENT  
DE TOULON

DÉMOCRATIE  
LOCALE

République Française

Mairie de La Seyne-sur-Mer

CONSEIL DE QUARTIERS CENTRE EST

Réunion Plénière

Réunion du mercredi 6 octobre 2010



### Étaient présents.-

#### **Pour le Conseil Municipal:**

**Martial LEROY**, Adjoint au Maire chargé des quartiers Centre Est,  
**Claude ASTORE**, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et des infrastructures,  
**Christian BIANCHI**, Adjoint au Maire chargé des quartiers Nord,  
**Florence CYRULNIK**, Adjointe au Maire chargée de la définition et la mise en œuvre de la Politique Culturelle et Patrimoniale de la Commune,  
**Christiane JAMBOU**, Conseillère Municipale chargée du tourisme,  
**Alain LOPEZ**, Adjoint au Maire chargé des quartiers Sud,  
**Malika RIEMER**, Conseillère municipale déléguée aux relations avec les associations de commerçants,  
**Marie VIAZZI**, Conseillère Municipale déléguée dans le domaine de l'entretien de la voirie, de ses abords et de l'éclairage public.

#### **Pour le Conseil de Quartiers Centre Est :**

**André BARBERO**, **Cécile BODARD**, **Catherine BOULE**, **Gilbert BRESSAN**,  
**Christophe CHARLIER**, **Pauline COOPER**, **Joëlle JEGOU**, **Yolande LE GALLO**,  
**Serge PARRINI**, **Andrée PATIES**, **François PEYRE**, **Alain VIUDES**.

### Participaient également à la réunion.-

#### **Pour l'administration territoriale :**

**Thierry DALMAS**, directeur général des services,  
**Luc PALANGIÉ**, directeur territorial, service démocratie locale / Vie des Quartiers,  
**Marie-Paule SILVY**, directeur territorial, service Infrastructures,  
**Hélène BERENGER**, fonctionnaire territorial, service Infrastructures,  
**Roger TIRION**, responsable service Gestion de Proximité Seynoise  
**Virginie VASSORT**, agent de maîtrise, service démocratie locale / Vie des Quartiers,

#### **Pour le réseau Mistral :**

**Olivier BAC**

## On enregistre la présence.-

### **Pour la presse :**

Des journalistes des quotidiens La Marseillaise et Var Matin.

### **Dans le public :**

**Monique ESTIENNE, Christophe THOMAZO**, résidents La Seyne-sur-Mer,  
**Michèle VELACCI**, association Histoire et Patrimoine Seynois.

## Étaient excusés.-

**Jocelyne LÉON**, adjointe au Maire déléguée dans le domaine de l'action socio-éducative, de la prévention et de la Police Municipale,

**Jean MICHEL**, Conseiller Municipal délégué dans le domaine du Contrat de baie et de la forêt,

**Philippe MIGNONI**, adjoint au Maire chargé du Commerce, de l'Économie et des Services Publics,

**Bernard TROUCHET**, adjoint au Maire chargé des quartiers Ouest,

**Michel REYNIER**, Adjoint au Maire, chargé du développement de la démocratie locale,

**Fanny MAGAGNOSC-VANNI**, directeur général adjoint des services en charge du Pôle Proximité, Population et Prévention,

**Anne AUSSÉNAC**, ingénieur territorial, service Politique Énergétique,

**Jacques BERTHET, Christian FESTOU, Nicole MARYSE, Annie PALANGIÉ, Jérôme PALANGIÉ**, Conseillers de quartiers.



**Martial LEROY, adjoint au Maire chargé des quartiers Centre Est**, ouvre la séance. Il remercie les participants d'avoir répondu à son invitation. Il présente les fonctionnaires des services municipaux et les élus qui participent à cette réunion.

Il présente également **Olivier BAC**, représentant du réseau Mistral, qui interviendra sur les modifications du parcours emprunté par les bus après la mise en sens unique de l'avenue Esprit Armando.

Il prie l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence de **Michel REYNIER**, Adjoint au Maire chargé du développement de la démocratie locale, **Jocelyne LEON**, Adjointe au Maire déléguée dans le domaine de l'action socio-éducative, de la prévention et de la Police Municipale, **Philippe MIGNONI**, Adjoint au Maire chargé du Commerce, de l'Économie et des Services Publics, **Jean MICHEL**, Conseiller Municipal délégué dans le domaine du Contrat de baie et de la forêt.

Il fait remarquer à l'assemblée que :

- l'ordre du jour de cette rencontre est particulièrement chargé. Ces questions nous permettront de réaliser un tour d'horizon de notre activité sur de nombreux sujets ;

- les délibérations de ce soir pourront constituer le cadre des interventions des conseillers lors de la prochaine assemblée générale des quartiers ; initialement prévue pour le samedi 23 octobre 2010, cette assemblée générale est reportée à une date ultérieure.

Il fait observer que :

- notre réunion s'inscrit dans une démarche identique aux 4 conseils de quartiers ;
- la dernière assemblée plénière de quartiers se tiendra le mercredi 20 octobre 2010.

Il propose de débiter les échanges sur le point relatif au devenir des ateliers mécaniques et d'évoquer la demande de participation des conseillers de quartiers aux projets CPM et port de plaisance.

• **DEVENIR DES ATELIERS MÉCANIQUES ET EXAMEN DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION DES CONSEILLERS DE QUARTIERS AUX PROJETS CPM ET PORT DE PLAISANCE.-**

**Martial LEROY** donne la parole à **Thierry DALMAS** directeur général des services en charge du suivi de ce dossier.

**Thierry DALMAS** rappelle que ce dossier constitue un ensemble indissociable. Il porte, donc à la fois, sur :

- la réhabilitation des ateliers mécaniques,
- et le port de plaisance.

En tout premier lieu, il resitue le contexte en précisant que la délégation de service public (adoptée par le conseil municipal en 2004) attachée au port de plaisance se trouve au point mort.

Il poursuit ensuite en indiquant que le groupement d'entreprises (Cari, Altarea-Cogedim et Sodesports), délégataire actuel, en charge de construire et d'exploiter le port et les surfaces commerciales n'a pas réalisé les travaux ; il n'a pas rempli ses obligations contenues dans le contrat.

Il relève que la ville a apporté un soutien permanent, depuis son début, au suivi de ce dossier; Elle a accordé des délais supplémentaires successifs au groupement d'entreprises et ce, sans succès.

Cet état de fait regrettable est particulièrement préjudiciable au développement économique de la ville.

Cette situation nous impose de demander la résiliation de cette convention passée avec le délégataire privé. On ne peut se satisfaire de la situation d'attente. Cette passivité ne permet pas d'envisager de nouveaux développements. Il considère que la décision de résiliation ne devrait pas entraîner de pénalités financières particulières pour la commune.

L'échec de cette délégation de service public repose sur la nature même du projet et ses difficultés de mise en oeuvre. Cette situation montre les limites même de la procédure choisie. Il appartient à la ville de tirer les enseignements de cet échec et de proposer de nouvelles solutions.

Tout d'abord, il dresse la situation autour du projet d'aménagement de cet espace économique.

Il s'attache à démontrer la complexité de mise en oeuvre :

- d'une part, sur les aspects techniques de cette délégation de service public (port de plaisance et ateliers mécaniques), à savoir :
  - la continuité imaginée entre l'ancien bâtiment des ateliers mécaniques (situation géographique et surface d'exploitation),
  - et la réalisation d'équipements maritimes du port de plaisance (et les problèmes de dépollution) ;
- d'autre part, sur les nouvelles données liées à cet espace qui modifient les logiques d'aménagement prévues par l'ancienne municipalité :
  - la nouvelle DSP liée à la construction du casino,
  - l'exploitation de la grand forme (accueil des yachts). Cette initiative expérimentale s'avère positive. Elle doit se poursuivre. La ville a lancé un marché de travaux qui vise à assurer une bonne qualité d'accueil de ses bateaux. L'intérêt étant que plus l'offre de qualité est élevée, plus les tarifs d'usage sont élevés. Ceci a une incidence immédiate sur les finances de la ville,
  - l'accueil des bateaux de croisière. La qualité des infrastructures mis à la disposition des croisiéristes est particulièrement appréciée par les capitaines des navires (60 escales en 2010, plus de 100 escales annoncées pour 2011).

Ces éléments viennent modifier l'approche initiale tant en termes d'équipements et de réflexion sur ces grands ensembles. Ces trois éléments nous ouvrent une opportunité qu'il convient de saisir. Le port ne se réalisera pas comme prévu. On reprend le projet afin qu'il corresponde, autant que possible, à nos aspirations de développement de la ville.

Il revient, notamment, sur l'incidence que représentent ces retards sur les recettes budgétaires de la ville et sur les effets de la résiliation de cette délégation.

Cette décision de résiliation de la DSP relancera la réflexion afin de trouver la meilleure formule administrative pour conduire à bien ce grand projet.

**Pour arriver à cela, il indique que la ville a lancé une procédure de partenariat public privé (PPP)<sup>1</sup>.**

**Le directeur général des services** développe la **procédure de partenariat public privé (PPP)**. Cette solution se situe entre les procédures de délégation de service public et de marchés publics (procédures connues). Le contrat de partenariat est une convention à long terme (10 à 35 ans) qui lierait la ville à un groupement de constructeurs, de financiers et de gestionnaires afin de bâtir cet équipement complexe, par nature, puisqu'il s'agit de travailler sur divers éléments qu'il va détailler. A l'issue de la construction les éléments retournent à la ville.

---

<sup>1</sup> Les procédures de marchés publics et de délégation de service public sont connues. La PPP est une coopération entre les entreprises privées et les personnes publiques, fondée sur la recherche en commun des besoins, de leurs coûts et de la répartition optimale des risques.

Cette procédure de PPP présente de nombreux avantages par rapport aux autres modalités offertes. Ces avantages s'évaluent en termes de coûts, de délais, de performances et de partage des risques. Il insiste sur ces caractéristiques et souligne qu'une fois la décision adoptée sur le choix du groupement qui sera chargé de réaliser le projet, la négociation portera sur les délais de construction (délais fermes). Il est dans l'intérêt du groupement de respecter ses engagements. La procédure de partenariat public privé renforce ces aspects de respect des délais. Sur le projet, on se trouve en termes de délais fermes sur 3 années de réalisation.

Donc, si ce contrat de partenariat attribue la conception, la réalisation et le financement aux partenaires privés, il convient de savoir qu'à l'issue de la construction, l'ensemble de ces équipements retourne à la ville. Il ajoute qu'il conviendra ensuite de déterminer le choix de gestion relatif à l'entretien, la maintenance et / ou l'exploitation des équipements. Ce choix appartient aux élus qui se prononceront soit sur une gestion municipale en régie directe, soit en confiant la gestion par DSP à un partenaire privé.

La ville a procédé au lancement de cette procédure de partenariat public privé. Pour faciliter sa concrétisation, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été prévue. Cette assistance nous aidera à définir précisément le cahier des charges en fonction des objectifs qui sont les nôtres.

Thierry DALMAS précise que ces objectifs constitue un vaste ensemble qu'il définit.

*Pour faciliter la lecture de l'intervention, le point suivant développe cet ensemble.*

- **CONTENU DU PROJET TECHNIQUE DU SITE DES ANCIENS CHANTIERS NAVALS.-**

**Thierry DALMAS** revient sur le contenu du projet technique. Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement économique de la rade. Il est l'un des projets structurants. Il pourrait à terme générer la création de 300 emplois.

- ✓ Ce vaste ensemble comprendra **un stationnement sous terrain** pour répondre aux besoins du port de plaisance, des surfaces commerciales et du casino.
- ✓ **Sur la réhabilitation des ateliers mécaniques.-** On recherchera l'équilibre entre la logique culturelle et la logique commerciale (en projet : la création de salles de cinéma). Ces ateliers n'auront pas vocation d'accueillir une galerie marchande identique à celles des centres commerciaux de Mayol ou de Grand Var. Le projet se doit d'être plus ambitieux. Il nous appartient de tirer le meilleur parti de ces équipements et être suffisamment attractif pour attirer un public plus large à celui de l'agglomération toulonnaise.
- ✓ **Le port de plaisance** répondra à des exigences plus limitées que le précédent projet (équipement basique / faible investissement). En effet la problématique de la tarification doit permettre la rencontre entre les plaisanciers et les prix de la prestation. Le projet doit mieux correspondre

au marché des plaisanciers et à la demande ; échéance possible fin 2013.  
proposition printemps 2012 / le nombre d'anneaux reste à déterminer.

- ✓ **Thierry DALMAS** indique que la commande politique est clairement définie. Elle repose sur **une logique de concertation avec les citoyens**. Le projet doit répondre globalement aux attentes des citoyens et à l'intérêt général. Il est clair que dans la procédure que l'on monte, une fois que le groupement d'entreprises sera retenu, on imposera des échanges avec la population. Mais il convient d'être réaliste certaines choses seront mis en discussion, d'autres ne le seront vraisemblablement pas. La concertation s'effectue dans un cadre pré déterminé. Il existe des limites dans le champ de la discussion notamment celles sur la capacité à intervenir sur la modification radicale du projet.

Ce nouvel espace doit constituer un lieu vivant à temps plein. Il conviendra de s'attacher à maintenir une continuité avec le centre ancien. Parmi les axes retenus, cet espace ne doit pas devenir un deuxième centre ville. Ce nouveau centre d'activités doit intégrer le centre ancien et le port et privilégier la circulation entre les quartiers, le maintien et le développement des activités commerciales de ce grand quartier.

- ✓ Il développe ensuite quelques idées sur les orientations et sur les formes nouvelles que **le musée** pourrait éventuellement adopter dans le grand espace des anciens ateliers mécaniques. Il démontre que l'ensemble du site doit-être considéré comme un espace de mémoire à ciel ouvert (du pont levant, à la porte des anciens chantiers sans oublier les quais).

Il nous appartient de poursuivre notre réflexion sur le positionnement de notre musée, à son concept, au contenu de son programme scientifique et culturel.

L'évocation de la vie des chantiers et au chantier constitue cet axe qui doit se traduire matériellement, scénographiquement et techniquement. L'usage des technologies nouvelles devrait faciliter la perception de cette vie en mariant l'image et le son. Les bruits des outils et des machines pourraient accompagner la photographie et les textes tout au long des phases de construction du navire (de la table à dessin à sa mise à l'eau). Ce musée s'adressera aux générations futures tout en se nourrissant de l'expérience et des réalisations des anciens.

- ✓ **Thierry DALMAS** répond ensuite à une question (posée par un des participants) relative à **l'équipement des anciens ateliers mécaniques en panneaux solaires**.

Il confirme la volonté de l'équipe municipale d'équiper les bâtiments en panneaux solaires. Il s'agit d'une exigence conforme aux objectifs de développement durable contenu dans « l'agenda 21 »<sup>2</sup>.

Le bâtiment répondra aux caractéristiques et aux performances énergétique et environnementale inscrites dans les objectifs du Grenelle 2 en matière de

---

*2.- L'Agenda 21 est un projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en oeuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire. Il se traduit par un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des habitants, économiser les ressources naturelles et renforcer l'attractivité du territoire.*

développement durable.

Il rappelle que l'équipement (préalablement prévu pour le centre de conférences et théâtral<sup>3</sup>) thermodynamique est désormais en service. Il alimente les immeubles situés « allée Maurice Blanc ». Cette mesure s'inscrit dans cette démarche.

- ✓ **Cécile BODARD** intervient sur deux aspects évoqués ci-dessus.

**Sur les matériaux (briques rouges) des anciens ateliers mécaniques**, elle souhaite :

- qu'ils soient conservés dans le nouvel édifice,
- que cette proposition soit inscrite au cahier des charges.

Ces briques constituent des caractéristiques de ces bâtiments. Il nous appartient de préserver l'esprit de ces lieux qui participe à la conservation de la mémoire ouvrière et industrielle de la ville.

**Thierry DALMAS** confirme que ce caractère architectural n'avait pas échappé à l'attention des élus. Ils veilleront à ce respect.

Il souligne que les architectes chargés de donner une nouvelle destination à des bâtiments industriels protègent leur identité et le caractère des villes. Ils veillent à ne pas dénaturer le paysage urbain. Ces opérations s'effectuent soit en conservant ou en réemployant les matériaux d'origine lorsqu'ils sont en bon état, soit en utilisant des matériaux neufs de même facture.

**Sur le parking souterrain prévu sur le site, Cécile BODARD** fait part de ses doutes notamment en considérant que la proximité de la mer ne puisse permettre une exploitation sans danger.

Ses remarques s'appuient essentiellement sur les malheureuses expériences des parkings souterrains des immeubles construits autour de la place Benoît Frachon ou à l'angle des avenues GAMBETTA / MAZEN. Les parkings souterrains proposés sont en fait devenus des parkings sous-marin.

Elle souhaiterait également connaître la capacité de cette structure. Elle demande de prendre toutes les garanties nécessaires.

**Thierry DALMAS** rassure Cécile BODARD en lui précisant que les services de la ville et les opérateurs prendront les mesures nécessaires et travailleront intelligemment sur ce dossier.

**Thierry DALMAS** poursuit son intervention en soulignant qu'il convient d'imaginer une transformation radicale du paysage urbain. Les réalisations qui sont inscrites dans les différents projets d'aménagement<sup>4</sup> modifieront radicalement le paysage, dans les prochaines années.

---

3 **La réalisation de ces équipements a été abandonnée en raison des coûts de fonctionnement élevés restant à la charge de notre collectivité.**

4.- - **Le Technopôle de la mer** comprendra notamment une base terrestre à la Cagnarde / Ollioules « Espace d'Ollioules » et une base marine à Brégaillon / la Seyne sur Mer « Espace Brégaillon ».

- **Les Équipements portuaires et les interfaces villes / ports** (Syndicat mixte des ports du Levant).

- **Le Parc d'activités marines** à Saint-Mandrier.

- **Le Centre Métropolitain « Axe des gares »** la réalisation de la Méridienne de la mer qui est une voie reliant la base terrestre d'Ollioules à la base marine de Brégaillon en passant par les quartiers d'affaires de la gare de la Seyne et le quartier des boulevards.

- **La grande jetée** .

**Andrée PATIES** intervient pour rappeler que l'architecture de la plupart des nouveaux immeubles ne s'inscrit pas dans l'identité de la ville. Elle se veut l'interprète de la pensée « majoritaire » de la population.

**Claude ASTORE**, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et des infrastructures, comprend le point de vue de l'intéressée. Il est en accord sur les effets que représentent les nouvelles constructions sur le paysage urbain. Elles participent à la disparition de cette identité architecturale. Nous subissons l'héritage de nos prédécesseurs.

Pour autant, la municipalité actuelle agit. Ainsi dans le cadre du plan local d'urbanisme, le conseil municipal a réduit de manière significative les périmètres à forte constructibilité. Il n'en demeure pas moins que de nombreuses difficultés subsistent. La ville apporte toute son attention à résoudre ces inconvénients.

Pour exemple, il cite la décision relative à la mise en sens unique de l'avenue Esprit Armando, décision provisoire prise pour des raisons de sécurité routière (présence sur cet axe de nombreux chantiers immobiliers à l'origine de quelques accidents de circulation).

Il souligne que la municipalité actuelle travaille dans cette direction.

Pour répondre à une précédente interrogation sur la construction souterraine du parking, **Claude ASTORE** fait observer que les espaces nous permettent de réaliser un parking en surface. Mais il lui semble préférable de retenir la solution souterraine pour préserver le paysage. La ville restera vigilante sur le coût de cette construction, sur le déroulement et le suivi de ce chantier. Elle apportera une attention particulière au respect des normes de construction et assurera un contrôle de la prestation. Ce contrat de partenariat nous implique directement.

**Florence CYRULNIK**, Adjointe au Maire chargée de la définition et la mise en œuvre de la Politique Culturelle et Patrimoniale de la Commune, rappelle la rencontre avec les conseils de quartiers consacrée à la présentation d'ébauches de projets sur les anciens ateliers mécaniques. Elle souligne son attachement au maintien des matériaux d'origine sur les façades de cet ancien bâtiment industriel. Les ébauches conservaient cette appareillage ; le maintenir, c'est protéger le caractère de l'un des rares bâtiments du patrimoine industriel de la ville. Son emploi était très utilisé au début du XIX<sup>ème</sup> siècle dans la construction de ces bâtiments. De plus, ce matériau s'intègre bien dans le paysage méditerranéen.

En ce qui concerne les choix architecturaux des nouvelles constructions du quartier des Mouissèques (effectués sous l'ancienne municipalité), elle précise que sa présence aux réunions n'avait pas été souhaitée. Elle reste attachée à l'image de cette ville qui doit conserver son caractère (petites hauteurs de construction). Le centre ville en est l'exemple

**Christophe CHARLIER**, membre de la commission développement durable, ne partage pas l'avis des interventions précédentes. Il juge intéressant l'architecture des nouveaux immeubles ainsi que leur volume. Il exprime sa

satisfaction sur la solution de partenariat public / privé. Il souhaite que le conseil de quartiers soit associé au développement des projets. C'est dans cet esprit que s'ancrera la démocratie locale en proposant aux conseillers de quartiers de se prononcer sur des solutions et partager ainsi les projets.

Il poursuit son intervention en rappelant les propositions formulées par les membres de la commission sur l'emploi de l'énergie solaire dans l'ensemble des nouvelles constructions municipales. Il souhaite réagir également sur la présentation du projet du port de plaisance en insistant sur les choix qui seront opérés. Il considère ainsi que le critère de qualité ne devrait pas s'effacer au profit de la réduction des coûts de réalisation.

**Thierry DALMAS** note que le projet du port de plaisance s'inscrit dans une démarche de haute qualité environnementale. Les équipements terrestres seront avantagés ; les pontons ne présenteront pas le même caractère que dans le précédent projet .

**Martial LEROY** remercie **Thierry DALMAS** pour son intervention. Il propose de poursuivre l'ordre du jour en examinant la question relative à la mise en sens unique de la voie Esprit Armando (plan de circulation et nouveau parcours des bus du réseau Mistral).

- **MISE EN SENS UNIQUE DE L'AVENUE ESPRIT ARMANDO.-**

**Marie-Paule SILVY** rappelle les travaux sur cette question examinée lors des deux réunions du conseil de quartiers Centre Est .

Elle fait observer que de nombreux accidents de circulation sont survenus au niveau des chantiers en cours sur cette voie. Devant cette situation, la municipalité a, par mesures de sécurité, précipité la mise en sens unique de l'avenue Esprit Armando. Cette disposition s'appliquera pendant la durée des travaux.

Elle ajoute que le sens choisi correspond à celui proposé lors des précédentes réunions. Elle rappelle les difficultés d'accès à l'impasse du Fort Napoléon. (voir : compte rendu 2010-06-16).

En s'appuyant sur le document remis en début de réunion, elle présente le nouveau plan de circulation. Elle précise que la mise en sens unique sera effective au début des vacances de la Toussaint. Les zones de stationnement seront matérialisées. Il a été décidé de réduire la largeur des voies en vue de limiter la vitesse.

Elle donne la parole à Olivier BAC représentant le réseau Mistral.

**Olivier BAC** présente les modifications du parcours des lignes 81 et 87 imposées par la mise en sens unique de l'avenue Esprit Armando, à savoir :

- **ligne 81 – Langevin – Fabrégas – Le Mai** : à partir du Centre Ville le bus empruntera le boulevard Toussaint Merle, les allées Maurice Blanc, l'avenue Esprit Armando, le chemin Jacques Casanova puis retour vers les allées Maurice Blanc et l'avenue Général Carmille pour poursuivre son parcours habituel jusqu'au Mai.

- **ligne 87 – le Centre Ville – le Mont des Oiseaux** : (mini bus) modification du parcours pour le retour vers le Centre Ville via le chemin Jacques Casanova puis le boulevard Toussaint Merle pour arriver au Centre Ville.

Un des conseillers de quartiers s'interroge sur les modifications des flux de circulation qui interviendront à l'intersection du chemin Jacques Casanova et de la corniche Giovannini (voie prioritaire).

**Christophe THOMAZZO** riverain de l'avenue Esprit Armando (résidence les Amarines) n'agrée pas le sens choisi. Il exprime son désaccord quant à la décision prise, seulement, en prenant en compte les problématiques d'une impasse. Il redoute des difficultés de circulation liées à l'afflux de véhicules au croisement des voies Jacques Casanova et Philippe Giovannini (bouchons).

**Claude ASTORE** comprend les problématiques évoquées par **Christophe THOMAZZO** sur les afflux de véhicules. Cependant, il explique que le projet a pour objectif l'amélioration du cadre de vie dans le quartier (sécurité, stationnement...). Cela implique une modification des habitudes des automobilistes (itinéraires différents). Il ajoute que cette décision n'est pas définitive.

**Olivier BAC** prend la parole afin de compléter son intervention. Il fait observer que l'adoption du sens contraire (La Rouve/centre ville) poserait des problématiques d'accès des bus à l'avenue Esprit Armando. Ce sens imposerait la suppression de cette ligne qui transporte plus de 200 personnes par jour.

**Marie-Paule SILVY** informe l'assemblée que les services travaillent actuellement sur l'aménagement du stationnement. Ils se tiennent à la disposition de l'ensemble des riverains de la voie pour répondre à toutes les problématiques pouvant être rencontrées (difficultés d'accès aux garages, ...).

En l'absence de nouvelles questions sur ce sujet, **Martial LEROY** présente et donne la parole à **Roger TIRION**, responsable du service Gestion de Proximité Seynoise, qui a mis en place une commission de suivi de chantiers pour les nouvelles constructions.

- **MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE SUIVI DE CHANTIERS.**

**Roger TIRION** évoque la révision du PLU qui vise à réduire la constructibilité dans certains quartiers de la commune.

Il rappelle à l'assemblée que des permis délivrés anciennement non pas encore vus le jour notamment sur l'avenue Esprit Armando. La présence de chantiers sur différents secteurs posent plusieurs problématiques de circulation et certaines nuisances aux riverains. Monsieur Le Maire et les élus ont demandé aux services de travailler sur une maîtrise de la mise en œuvre des constructions. Une commission de suivi de chantiers a été créée, elle est composée d'élus locaux et de six services municipaux. Cette commission a pour objectif de faire respecter les dispositions des arrêtés de voirie en terme de signalétique, de respect des

horaires de livraison ...

Cette procédure fait l'objet d'un état des lieux de voirie contradictoire.

En l'absence d'application, une mise en demeure est effectuée.

**Martial LEROY** passe ensuite la parole à Marie-Paule SILVY qui est chargée de présenter les questions suivantes :

- aménagement du carrefour Kennedy,
- aménagement de zones de stationnement sur l'avenue Frédéric Mistral,
- aménagement de la corniche Philippe Giovannini, création de zones de stationnement.

• **AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR J.F. KENNEDY.-**

**Marie-Paule SILVY** propose de faire un point sur les travaux en cours. Elle annonce que la durée de travaux s'étalera sur une période de 4 mois. Elle note quelques opérations déjà réalisées comme l'installation des nouvelles bordures de trottoir du côté des commerces avec accès aux personnes à mobilité réduite.

**Claude ASTORE** fait remarquer que le coût des aménagements de cet espace s'élève à 460 000 €. Il précise que l'enrobé définitif ne pourra être réalisé qu'en fin de travaux. Il s'engage, au nom de la municipalité, à végétaliser cette placette ; l'objectif principal étant de créer un espace convivial.

**Marie-Paule SILVY** rappelle la proposition formulée par **Monsieur CAGNON** conseiller de quartiers Ouest ayant pour objet de compléter cet aménagement. Ceci consistait en quelques modifications sur les avenues du Docteur Vaillant et Pierre Fraysse. Celles-ci ne sont pas intégrées au projet d'aujourd'hui.

Elle souligne que cette proposition mérite d'être étudiée par les services. Toute fois, il conviendra d'attendre la fin des travaux pour évaluer le flux de circulation à ce croisement.

Elle explique que la proposition concerne la suppression des feux tricolores au croisement des avenues du Docteur Vaillant et Pierre Fraysse. Cette dernière perdrait la priorité sur l'avenue du Docteur Vaillant.

**Florence CYRULNIK** s'interroge sur l'installation d'arceaux pour les vélos. Elle propose de ne pas les mettre tous au même endroit de manière à favoriser leur usage.

**Pauline COOPER** remercie **Florence CYRULNIK** pour son intervention. Elle pense que la mise à disposition d'arceaux pour les cyclistes à de multiples points de la ville peut favoriser l'usage du vélo.

**Christophe THOMAZZO** revient sur la question relative à l'avenue Esprit Armando. Il demande si les vélos auront le droit de circuler dans les deux sens. Il explique que les aménagements réalisés sur le site Porte Marine permettent la circulation des vélos sur les trottoirs cependant aucune signalisation annonce ce droit.

**Marie-Paule SILVY** souligne que, actuellement, il paraît difficile d'envisager le marquage au sol d'une piste cyclable sur l'avenue Esprit Armando. En terme de sécurité routière, le stationnement en quinconce ne permet pas ce type d'aménagement.

**Cécile BODARD** annonce que, depuis le 1er juillet 2010, les vélos peuvent circuler en sens interdit.

**Marie-Paule SILVY** précise que cette autorisation concerne seulement les zones limitées à 30 km/h.

**Claude ASTORE** note que la suppression des feux tricolores au croisement des avenues du Docteur Vaillant et Pierre Fraysse peut :

- favoriser une meilleure fluidité de la circulation,
- permettre aux usagers de modifier leur trajet,
- et, par la même occasion, désengorger le flux de circulation au débouché du chemin Jacques Casanova sur la corniche Giovannini.

**Florence CYRULNIK** demande s'il est prévu de conserver un feu pour permettre aux piétons de traverser.

**Claude ASTORE** répond par l'affirmative. Il précise qu'il sera équipé d'un bouton poussoir pour les piétons.

**Christophe CHARLIER** propose d'envisager un nouveau plan de circulation sur la petite transversale située sur l'avenue Esprit Armando (chemin des Roses). Il suppose que les automobilistes l'emprunteront pour éviter les bouchons et rejoindre le boulevard Toussaint Merle. Il s'inquiète des problématiques de sécurité que l'on pourrait rencontrer en maintenant le double sens sur cette voie qui est relativement étroite.

**Andrée PATIES** rappelle qu'il était prévu d'ouvrir l'impasse Simone pour rejoindre le chemin des Mouissèques.

Elle ajoute que cet aménagement était une obligation liée au permis de construction de l'immeuble situé sur cette impasse.

Elle ajoute également que des problématiques risquent de se poser sur le chemin des Roses. Ceci mériterait la réalisation d'une étude de manière à pouvoir répondre assez rapidement aux inquiétudes des riverains.

Elle propose de placer une signalisation de type « interdit sauf riverains ».

Concernant l'ouverture de l'impasse Simone, **Marie-Paule SILVY** précise que cette condition permettait au constructeur de réaliser un niveau supplémentaire. Aucune échéance n'a été arrêtée. Aujourd'hui, le foncier nécessaire est acquis. Cette voie pourrait également rejoindre les HLM La Présentation.

La problématique du chemin des Roses pourrait être contournée par la mise en place d'un panneau « B 0 » (rond rouge vide à l'intérieur) qui interdit la circulation dans les deux sens sauf aux ayant droits.

**Claude ASTORE** informe l'assemblée que l'aménagement de la dite voie (impasse Simone) est un des objectifs 2011 de la municipalité. Toutefois une négociation avec l'office HLM « Terres du Sud Habitat » est nécessaire pour trouver un consensus.

Au sujet du chemin des Roses, il prend en compte la demande formulée ce soir.

**Florence CYRULNIK** demande si le panneau « B0 » autorise la circulation des vélos. Elle déplore le manque de zones réservées aux vélos et piétons sur la commune. Elle ajoute que l'aménagement de ce type de zones est prévu sur la corniche de Tamaris (ZPPAUP).

**Marie-Paule SILVY** répond : vélo tenu à la main.

- **AMÉNAGEMENT DE ZONES DE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE FRÉDÉRIC MISTRAL.-**

**Claude ASTORE** informe les participants qu'une réunion de travail a eu lieu cet été avec le Conseil Général sur l'aménagement futur de l'avenue Frédéric Mistral. Les services municipaux et les services du Conseil Général travaillent en collaboration sur un projet d'aménagement de zones de stationnement en alternance de manière à réduire la vitesse. Une fois le projet terminé, il sera présenté en Conseil de quartiers.

**Florence CYRULNIK** demande si le stationnement en alternance est prévu en changeant de côté par quinzaine ou si c'est un aménagement en quinconce. Elle demande également s'il est possible d'autoriser les vélos à circuler sur les trottoirs qui sont relativement larges.

**Claude ASTORE** précise qu'il s'agit d'un aménagement en quinconce. Celui-ci permet la prise en compte des portails et autres problématiques.

**Marie-Paule SILVY** rappelle que le projet retenu par le Conseil Général est le même que celui retenu au précédent Conseil de Quartiers.

Elle évoque une demande de **Claude ASTORE** au Conseil Général concernant la création d'une piste cyclable du pont de Fabre aux Sablettes (RD18). Le Conseil Général (n'ayant pas de budget pour la ville de La Seyne-sur-Mer) a accepté de réaliser un marquage au sol pour cette piste cyclable. La matérialisation de cet aménagement oblige à une réduction de voirie et, de ce fait, conduira à une réduction de la vitesse sur la route départementale 18.

En réponse à **Florence CYRULNIK**, **Claude ASTORE** précise que la présence des platanes gêne la circulation des deux roues sur ces trottoirs. Enfin, il rappelle que le passage du TCSP sur l'avenue Frédéric Mistral reste d'actualité.

**Martial LEROY** informe l'assemblée que le projet définitif devrait être présenté en avril / mai 2011 par le Conseil Général.

- **AMÉNAGEMENT DE LA CORNICHE PHILIPPE GIOVANNINI - CRÉATION DE ZONES DE STATIONNEMENT.**

**Claude ASTORE** annonce, avec regret, qu'aucun aménagement ne sera étudié par les services municipaux. En effet, un projet du Conseil Général est en cours d'examen. Il précise que la corniche Philippe Giovannini est comprise en ZPPAUP dont le Conseil Général à la charge. Il informe l'assemblée que le projet global d'aménagement de la corniche de Tamaris est prêt mais non budgétisé. Ce projet peut être éventuellement présenté en Conseil de Quartiers.

**Florence CYRULNIK** précise qu'une piste cyclable est prévue dans le projet.

- **DÉPLACEMENT DU MARCHÉ FORAIN.-**

**Martial LEROY** informe les participants de l'avancée du projet. La consultation des commerçants et revendeurs se poursuit, les services travaillent pour finaliser ce projet.

**Claude ASTORE** explique que le quai Hoche sera fermé. un nouveau plan de circulation sera mis en place.

**Florence CYRULNIK** demande si le stationnement des personnes à mobilité réduite (PMR) a été pris en compte. Elle déplore le manque de stationnement réservé à ces personnes aux abords de la mairie.

**Marie-Paule SILVY** explique qu'un plan d'aménagement de chemin piéton est prévu reliant le nouveau marché, la place des services publics, le square Aristide Briand et le parking des Esplageolles. Suite à cet aménagement, la place des services publics sera requalifiée de manière à créer des places de stationnement pour les PMR et les taxis.

- **STATIONNEMENT / FIN DE LA DSP / CONSTITUTION COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE.-**

**Martial LEROY** informe l'assemblée que, suite à la fin de la DSP stationnement, Monsieur Le Maire s'est engagé à créer une commission extra-municipale Un membre et éventuellement un suppléant doit être désigné par Conseil de Quartiers à ce comité.

- **PROBLÉMATIQUES ANTENNES TÉLÉPHONIQUES / CONSTITUTION D'UNE COMMISSION AU SEIN DES CONSEILS DE QUARTIERS.-**

**Martial LEROY** indique qu'une commission sur la problématique des antennes relais des opérateurs de la téléphonie mobile a été constituée. **Jean MICHEL** Conseiller Municipal délégué dans le domaine du Contrat de baie et de la forêt, **Annie MARTIN-GHIBAUDO**, Adjointe au Maire déléguée dans le domaine de la Santé et de l'Hygiène, **Anne AUSSENAC**, responsable du service politique énergétique et développement durable et le **docteur Philippe TRUZE**, responsable du service santé, sont associés aux travaux de cette commission. Il

propose aux conseillers de quartiers présents ce soir de participer à cette commission.

- **ORGANISATION FÊTES DE QUARTIERS / FÊTE DES VOISINS.-**

**Martial LEROY** annonce la fête du quartier Martini qui est organisée par messieurs **FESTOU et PEYRE**, conseillers de quartiers.

Cette fête se déroulera à l'école Martini avec la collaboration du directeur de l'école qui a mis à la disposition des habitants du quartier la cour, une salle, des chaises et tables.

En raison de l'heure tardive, **Martial LEROY** propose de poursuivre l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion. Il invite les participants à un apéritif offert par la municipalité.

La séance est levée, il est 20 h 30.